

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 15 septembre 2022

OBJET : AFFAIRE N° 09

Cession de la parcelle de terrain
cadastrée AK 1888 - ZAC RHI
Montvert

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Quinze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 17h30, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) - M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège.

EXCUSEES

Mme FURCY Florelle (Procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude)
Mme DEPEHI Bernadette
Mme FAIN Marie Yveline

ABSENTS

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal - Mme JANNIN Jocelyne - M. M'BAJOURMBE Bryan - M. RAMAKISTIN Roland - M. AURE Yves - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 16 septembre 2022, que la convocation a été faite le 06 septembre 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 18.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire



Daniel PAUSE

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-09-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Rapporteur : M. AURE Fabien

Par délibération du 17 mars 2022 – affaire n°03, le Conseil Municipal a approuvé la rétrocession et cession, par la SIDR à la commune de Trois-Bassins des parcelles constituant les espaces à vocation publique, des parcelles destinées à des LES et améliorations acquisitions, des lots libres non attribués dans le cadre de la RHI MONTVERT et des réseaux.

Par délibération en date du 08 avril 2021 – affaire n°09 : ZAC RHI Montvert – Fixation des charges foncières, le Conseil Municipal a autorisé la cession des lots destinés pour la réalisation des LES¹, aux familles initialement prévues en LES et dont les revenus sont supérieurs au plafond de ressources LBU² mais qui entrent dans le plafond de ressources du PTZ³, à une charge foncière forfaitaire de 15 000,00 €.

Madame NONVAL Nathalie entre dans le dispositif énoncé ci-dessus car faisant partie d'une famille positionnée sur un LES au sein du lotissement Château d'eau. Elle a par courrier en date du 9 mai 2022 confirmé sa volonté de faire l'acquisition de la parcelle référencée AK 1888, pour une surface de 422 m² afin d'y construire sa résidence principale.

La parcelle concernée est repérée sur le plan joint en annexe.

Les frais notariés, les frais de publicité foncière ainsi que les frais de géomètre relative au bornage contradictoire et les prestations de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Interventions : Néant

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la cession de la parcelle AK 1888 d'une superficie de 420 m² à Madame NONVAL Nathalie pour un montant de 15 000,00 € hors frais éventuels indiqués ci-dessus ;
- autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire

Gertrude HOARAU

Le Maire

Daniel PAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-09-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

¹ Logement Evolutif Social

² Ligne Budgétaire Unique

³ Prêt à Taux Zéro



~ Ligne

Parcelle cad. nominatif

~ Parcelle



- Données non contractuelles -
Sources de données éventuelles :
IGN, DGFIP, Collectivité



Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-09-DE
Date de télérmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022